

DECRET N° 70-330 /CP/DSN

du 18 Décembre 1970

portant nomination de Mr Thomas Kinsou
FASSINOU, Commissaire de Police, en
qualité de Directeur-Adjoint de la
Sûreté Nationale.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du Conseil
Présidentiel ;
VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts
fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le
Président de la République, le Conseil des Ministres étant
obligatoirement entendu ;
VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°62-217/PR/MAISD du 12 mai 1962, portant organisation de la
Sûreté Nationale ;
VU le Décret N°363/PR/SGG du 22 novembre 1968, portant nomination de
Mr Latifou OUABI en qualité de Directeur-Adjoint de la Sûreté Nationale ;
VU le décret N°69-282/PR/MIS/DSN du 15 novembre 1969, fixant le montant de
l'indemnité de sujétion allouée au Directeur-Adjoint de la Sûreté Nationale ;
le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Thomas Kinsou FASSINOU, Commissaire de Police, est nommé
Directeur-Adjoint de la Sûreté Nationale, en remplacement de Mr Latifou OUABI,
appelé à d'autres fonctions.

Article 2 - Le présent décret qui abroge le décret N°363/PR/SGG du 22 novem-
bre 1968, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

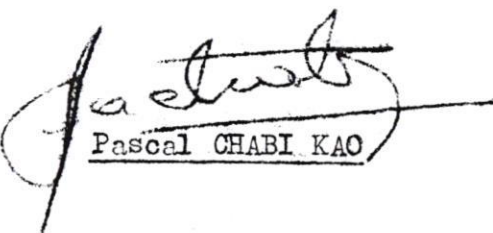
Fait à COTONOU, le 18 Décembre 1970

par le Conseil Présidentiel,

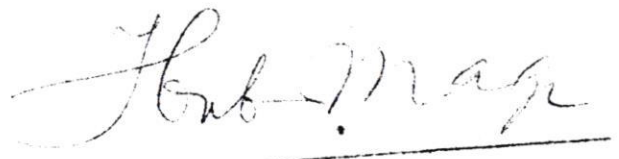


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

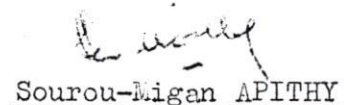
le Ministre des Finances



Pascal CHABI KAO



Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

Ampliations : PCP 6 - MCP 4 - CS 6
Ministères 11 - HCI 4 - HC 2 - SGG 4
DSN 4 - DAI 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-JORD 5
Gde Chanc. 1 - DB-CF-DC-Solde 4 -
Trésor 4 - DI 8 - Intéressés 2
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6.